

***Pouvoir. Tradition. Violence liée au  
Genre***

***LA VIOLENCE CONJUGALE EN ALGERIE***

Abdallah kibib kheira

Université des Antilles et de la Guyane

La Martinique

**Composition de jury.**

**Thèse dirigée par le professeur Jean-Claude WILLIAM**

**Soutenu le 05 Décembre 2007**

**Jury :**

**Directeur de thèse**                      **WILLIAM Jean-Claude, Professeur, Université des Antilles et de la Guyane**

**Président**                                      **JOS Emmanuel, Professeur, Université des Antilles et de la Guyane**

**Rapporteurs**                                      **MARTIN                      Michel Louis, Professeur, Université de Toulouse**

**Olivier Devaux , Professeur, Université de Toulouse**

## **Résumé de thèse:**

Cette recherche rentre dans le cadre de la sociologie de genre. C'est une compréhension socialement et politiquement construite de la domination sexuelle par les hommes dans les sociétés patriarcales. Dans cette optique, le genre recouvre le « sexe social ou culturel », c'est -à- dire les « qualités attribuées à un sexe » et la « hiérarchie entre les sexes » qui ne résulte pas de la nature mais de la culture.

L'objet de cette recherche est de proposer une réflexion sur les fondements de la violence de genre, cette question ne pouvant plus être considérée comme relevant de la sphère privée, de l'intime. La science politique peut s'en emparer à bon droit. Elle permet de faire ressortir certains des leviers des rapports de pouvoir au sein des sociétés, notamment celles que l'on appelle « traditionnelles ». A partir d'une démarche qui se veut largement comparatiste nous permettant de cerner la réalité de ce fait de société dramatique dans les sociétés développées et en voie de développement, j'ai privilégié le cas de l'Algérie.

La violence conjugale est une cause de stress et de souffrances pouvant produire différentes formes de troubles psychiques. C'est un phénomène lié au fonctionnement de la société elle-même : à la violence du colonialisme, s'ajoute celle des terroristes, sans oublier le poids des coutumes et des traditions. Quant au Code de la famille, il fait de la femme un être faible, soumise, sous la protection de la société des hommes, au nom de la religion, ainsi que l'exige la Charia.

L'hypothèse que nous essayons de vérifier est que le régime politique, le niveau de développement économique et social, les valeurs, les traditions, la religion influent dans toutes les sociétés sur la relation hommes-femmes dans des proportions évidemment différentes et avec des relations plus ou moins étroites entre ces différentes variables. Le Nord est autant concerné que le Sud.

Le second temps de la réflexion nous conduira à porter particulièrement l'attention sur l'Algérie. Nous testerons l'hypothèse que dans le contexte général de la religion, et plus précisément l'interprétation qui en est trop souvent faite, la religion constitue un facteur non négligeable pour l'explication de la domination des hommes dans la société et les manifestations de cette domination.

Les observations que nous avons pu faire ne valent-elles que pour le passé ? La réponse doit être, pensons-nous, nuancée. Dans le cas de l'Algérie, la tradition résiste aux assauts de la modernité. Des changements considérables sont intervenus.

Cependant, la violence de genre et sa relation dans la conception traditionnelle et religieuse de la place de la femme dans la société se manifeste toujours avec une grande acuité. De ce point de vue, l'immigration importante vers l'Europe et particulièrement la France n'apporte pas de modification décisive. Sous cet angle, la difficile question de l'intégration est posée.

L'Algérie est un pays en voie de développement, il y a autant d'éléments qui auraient dû apporter des changements décisifs. Tel n'est pourtant pas le cas. L'influence de la belle-mère ou du grand

frère tyrannique se manifeste toujours. L'obligation sociale de la virginité pour la future épouse n'a pas disparu.

L'intégrisme religieux en Algérie comme dans l'immigration influe de façon réelle sur les comportements non pas dans tous les cas par adhésion mais sous l'effet d'une contrainte parfois larvée, bien manifeste.

Dans plusieurs pays, l'expérience a montré que les hommes et les femmes pouvaient être mobilisés pour lutter contre la violence sous toutes ses formes et que des mesures effectives pouvaient être prises par les pouvoirs publics pour remédier à la fois aux causes et aux conséquences de la violence. Dans certains pays musulmans, les femmes sont maltraitées au nom de l'Islam alors que ce dernier est la religion de la tolérance et de la miséricorde.

Comme l'étude a privilégié l'Algérie, nous avons effectué une enquête de terrain et obtenu des entretiens avec un grand nombre d'acteurs sociaux, qu'il s'agisse d'« institutionnels » ou d'opérateurs de terrain. Au-delà de l'enquête, il ressort que la tradition qui émane de la religion joue un rôle non négligeable dans la perception des rapports hommes/femmes et plus encore dans la situation minorée de la femme. Encourage-t-elle pour autant la violence conjugale ? Le point ne peut être tranché de manière certaine. La lecture de différentes « sourates » du Coran de même que les prises de position de religieux de haut rang sont à vrai dire contradictoires.

Cependant, la violence de genre est toujours une réalité qui tient à

maints facteurs, parmi eux la prégnance des valeurs héritées du passé. Ce qui démontre certaines théories féministes « de genre » de l'école américaine qui essaie de substituer à une compréhension biologique du sexe et une analyse naturaliste de la différence des sexes.

**Le travail sur le terrain nous a permis de vérifier les deux hypothèses :**

Le pouvoir politique respecte l'ordre social et religieux.

La domination masculine est un fait naturel.

Comment le pouvoir Algérien comprend-il la leçon donnée par les pouvoirs marocain et tunisien ? Quand les religieux prévoient une fatwa pour stopper cette division sexuelle au nom de l'interprétation contestable et l'instrumentalisation de la religion comme ils ont fait pour légitimer le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Au moment où les pays les plus touchés par ce fléau commencent à agir, on a remarqué que le gouvernement algérien ne s'implique pas.

La constitution et la religion sont en accord: « Tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs », ce qui implique que la femme cette être minorée est aussi un citoyen.

On traité différents thèmes : l'environnement socioculturel de la femme algérienne, l'évolution de la famille à travers l'histoire, la place de la famille dans la société, le maintien de la supériorité de l'homme et de l'infériorité de la femme, le statut juridique, le code

de la famille, la décadence du statut de la femme dans le monde Islamique et les autres pays non Islamiques, le statut professionnel social et religieux et enfin la violence de genre dans le monde.

La première partie présente la violence conjugale en Algérie, l'influence de la tradition. Cette partie comprend quatre chapitres : dans le premier, nous traitons la question de l'héritage du passé, la tradition et la culture. Nous analysons l'histoire de la souffrance des femmes en général et leur lutte constante.

Dans le deuxième chapitre, nous cherchons à dresser le portrait de la femme victime de la violence conjugale, sa situation socio professionnelle ainsi que celle de son compagnon et la réaction de son entourage.

Dans le troisième chapitre nous analysons la société qui renforce la violence à travers le contrôle sociale et la négation de la femme.

Parmi les thèmes traités dans le quatrième chapitre, nous avons abordé notamment la question de l'enfermement de la femme algérienne dans la cellule familiale au nom de l'islam et la tradition, le combat pour avoir un travail ainsi que la crise politique- Islam que traverse l'Algérie depuis la dernière décennie et son impact sur la situation de la femme. Dans cette tournante la femme est en face à des recours inefficaces.

Dans la deuxième partie, nous étudions la violence conjugale,

de la résistance à la modernité, et plus spécifiquement nous détaillons, dans le premier chapitre, la situation du couple entre religion et politique, le contrôle social au nom de l'islam. Ainsi, nous donnons des exemples de femmes dans les pays arabes, tels que l'Arabie Saoudite, L'Irak, le Maroc, la Tunisie etc. De même dans le deuxième chapitre on a soulevé le problème des mutations de la société algérienne à travers le changement des modèles de mariage, la révolution familiale et le Code de la famille qui a accentué l'isolement et la détresse de la femme.

Dans le troisième chapitre on a traité le problème des femmes immigrées et la violence qui n'a pas de frontière. Dans le quatrième chapitre on a parlé de la violence de genre qui n'a pas de frontière, de même la violence conjugale à travers le monde, et les mouvements féministes face au pouvoir politique et aux fanatiques.